

Énergie Citoyenne Photovoltaïque



ODJ de l'Assemblée générale 2023

- ✓ Bilan d'activité 2023 et perspectives 2024;
- ✓ Détail du rapport de gestion 2023;
- ✓ Résolutions AG 2024
- ✓ Réflexions sur l'évolution du résultat de la SAS



Énergie Citoyenne Photovoltaïque

Bilan d'activité 2023 et perspectives 2024

Massilia Sun System en chiffres

- ✓ 259 sociétaires et 222 600 € de capital
- ✓ Une vingtaine de bénévoles organisés en 3 commissions de travail
- ✓ 5 centrales en exploitation totalisant 507 kWc;
- ✓ 4 projets en cours de développement;

Membre des réseaux Energie Partagée et Entrepreneurs pour la Planète, Club Solaire Métropolitain...

Partenaire de l'Ecole de production NRSud, ENSAM.

Labellisation ESUS

5 évènements en 2023 : Inauguration de la Fraternité, Fête de la Nature, AG de MSS, inauguration de l'EHPAD, inauguration de la Friche lors du SO GOOD festival







Travaux 2023

La centrale de la Fraternité - 20/12/22 au 18/01/23













Travaux 2023 La centrale de l'EHPAD CARTOUX - 23/01/23 au 10/02/23

Travaux 2023

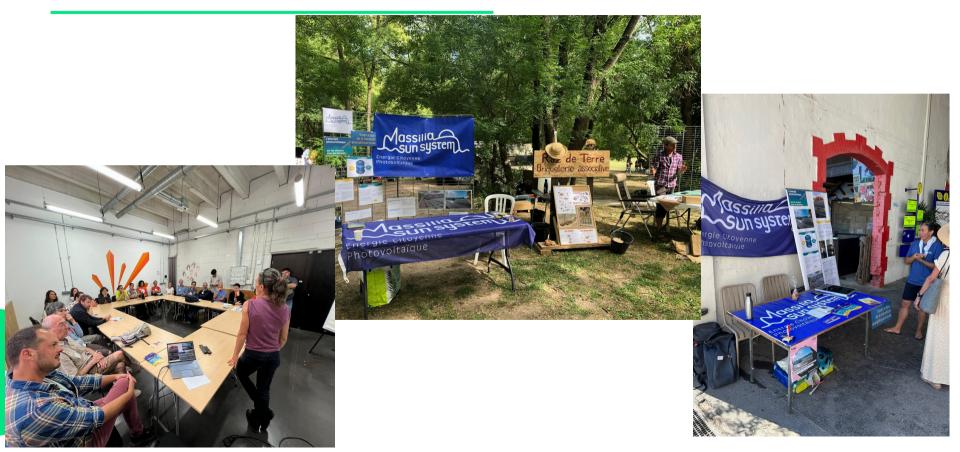
La centrale de l'EHPAD CARTOUX - 23/01/23 au 10/02/23



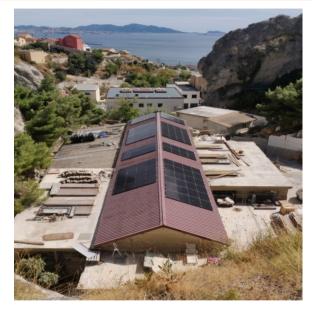




Retour en images sur quelques évènements majeurs



Nos toitures en exploitation le 01/01/23



La Déviation (16^{ème})

L'installation de 36 kWc produit 37 MWh et a généré 4 500 € de chiffre d'affaires



Maison particulière (9ème)

L'installation de 7 kWc produit 10 MWh et a généré 1 500 € de chiffre d'affaires

Nos toitures en exploitation le 01/01/23



La Friche (3^{ème})

L'installation de 315 kWc produit 41 GWh/an.

Perspectives 2024-2025



Résidence les Tilleuls logement social 13015

- 85 kWc sur 3 bâtiments;
- Mise à disposition des toitures moyennant une prestation "lutte contre la précarité énergétique "du GERES



Résidence Val Marie logement social 13009

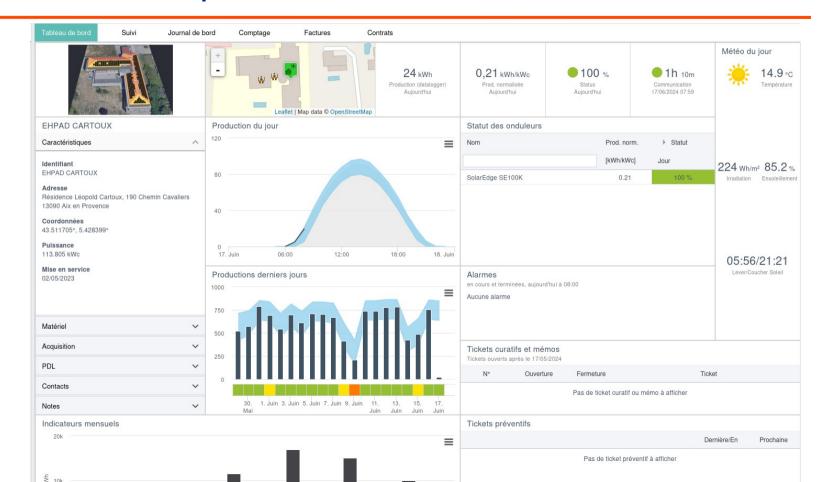
- > 36 kWc;
- Pas de loyer;



Le CORAIL
Habitat participatif - Estaque

- > 36 kWc;
- Habitat participatif en cours de construction;
- Bascule pour une opération ACC possible

Le suivi d'exploitation de nos centrales sur EPICES



Des bénévoles toujours plus nombreux!





Très organisés!

✓ Utilisation de Coophub pour le suivi du sociétariat et bientôt pour la gestion des dividendes;

Des listes de discussion sur whatsapp pour une meilleure communication entre les membres des groupes de travail.

Abonnement à EPICES pour nos le suivi d'exploitation de nos centrales.

Un travail de mise à plat de l'organisation de MSS et formalisation des processus;

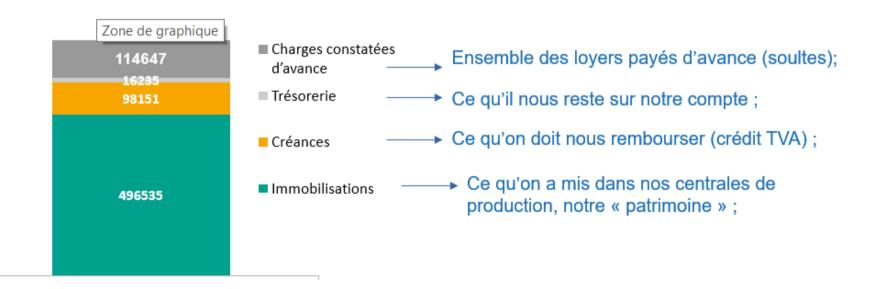


Énergie Citoyenne Photovoltaïque

Rapport de gestion 2023

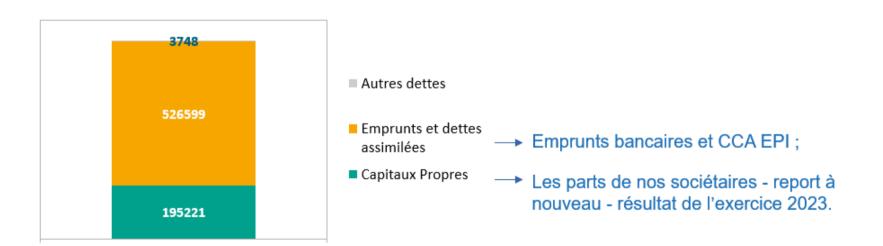
Rapport de gestion – Bilan 2023

ACTIF: Comment nos ressources sont-elles utilisées?



Rapport de gestion – Bilan 2023

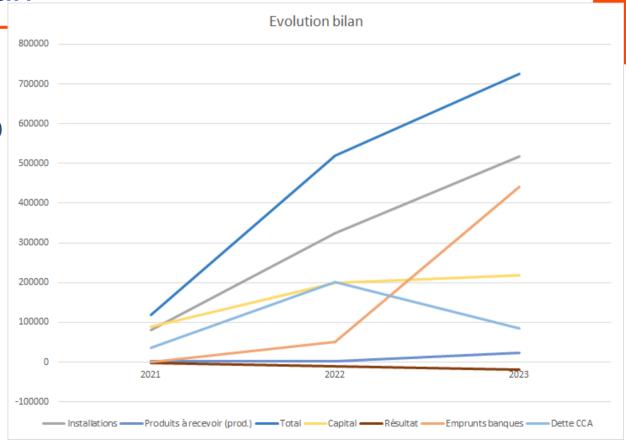
PASSIF: D'où viennent nos ressources?



Evolution du bilan

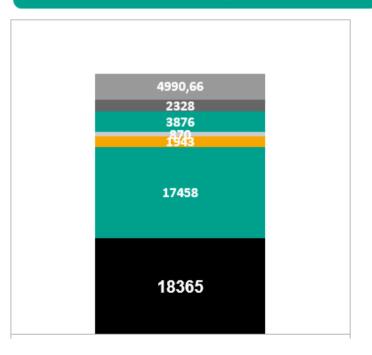
Entre 2022 et 2023:

- Total bilan: +40%
 (après +300% en 2022)
- Valeur installations:+45%
- Production: **+786%**
- Capital (parts):+10%
- Emprunt bancaire:
 +784% pour
 atteindre 73% du
 passif (effet levier)



Rapport de gestion – Compte de résultat 2023

Quelles sont nos charges?



- Frais bancaires
- Assurances
- Location
- Divers (coophub, ikoula, adhésions EP etc.)
- Expert comptable
- Dotation aux amortissement
- Intérêts

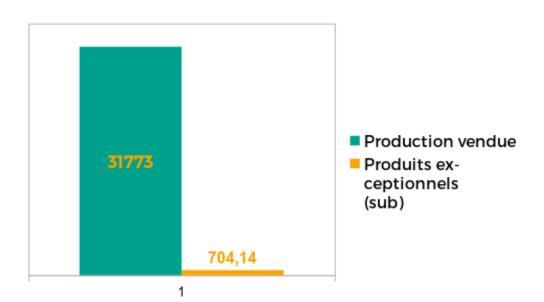
Charges d'exploitation = 32 446 € (64%)

- dont amortissements (34%)

Charges financières = 18 365 € (36%)

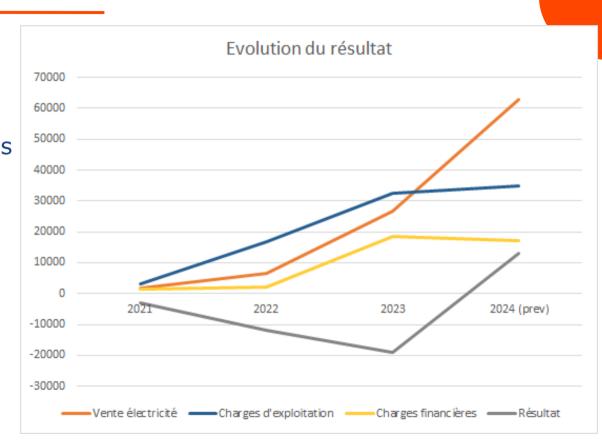
Rapport de gestion – Compte de résultat 2023

Quel est notre chiffre d'affaire?



Evolution du résultat

- Résultat négatif en 2023:
 - Retard vente électricité
 - Augmentation charges financières (+800%), notamment CCA EPI.
- Mais montée en charge évidente et prévision de résultat positif l'an prochain:
 - Doublement produit exploitation
 - Stabilisation charges.





Énergie Citoyenne Photovoltaïque



AG 2024 – 1ère résolution

Fin de mandat des membres du Conseil de gestion

7 administrateurs trices arrivent en fin de mandat

Collège des fondateurs

M. AUBERT Pierre-André

M. DEMONT Timothée

M. JOUANNO Adrien

M. LAPOUJADE Alexandre

M. PAGNIER Nicolas

Mme PERRIOLAT Céline

Collège des citoyens

M.DELAUNAY Charles

AG 2024 –2ème résolution

Election des membres du Conseil de gestion

7 administrateurs trices se présentent!

Collège des fondateurs : 8 postes à pourvoir

M. DEMONT Timothée

M. LAPOUJADE Alexandre

M. PAGNIER Nicolas

Mme PERRIOLAT Céline

Collège des citoyens : 7 postes à pourvoir

M.DELAUNAY Charles

M. CHARROPIN Rémi

M. DUCHESNE Christophe

Collège des partenaires : 1 poste à pourvoir

Pas de candidat

AG 2024 – 3ème résolution

Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion et quitus donné au CG

L' Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion présenté par les administrateurs approuve ledit rapport ainsi que les comptes d'exercice 2023 tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir un résultat déficitaire de -18 333 €, approuve les actes de gestion accomplis par le Conseil de Gestion en 2023 et leur donne quitus de leur gestion.

AG 2024 – 4ème résolution

Affectation du résultat au compte du report à nouveau

les dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce.

L' Assemblée Générale, après avoir constaté l'existence d'un déficit de -18 333 € au titre de l'exercice considéré, décide, sur proposition du Conseil de Gestion, de l'affecter en dotation du compte report à nouveau. Elle constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la société sont supérieurs à la moitié du capital social, selon

AG 2024 – 5ème résolution

Pouvoir au porteur

L' Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.



Énergie Citoyenne Photovoltaïque

Evolution de notre résultats et distribution de la valeur: Quels choix devons-nous faire?

Résultat net 2023 - 2024

			2023		2024							
	Deviation	SCI Obelames	Friche	Cartoux	Fraternité	TOTAL	Deviation	SCI Obelames	Friche	Cartoux	Fraternité	TOTAL
Puissance installée (kWc)	35,52	6,94	315	113,8	35,63	506,89	35,52	6,94	315	113	35,63	506,09
Production (Mwh/an)	38,27	9,9	343,7	63,25	42,79	497,91	38,27	9,9	343,7	134,58	38,87	565,32
CAPEX total	54 943 €	15 177 €	365 312 €	132 588 €	52 715 €	620 735 €	54 943 €	15 177 €	365 312 €	132 588 €	52 715 €	620 735 €
Subv Amortissable	600 €	106 €					600 €	106 €				
Subv Non amort												
Capital	10 869 €	3 014 €	73 062 €	26 518 €	10 543 €	124 006 €	10 869 €	3 014 €	73 062 €	26 518 €	10 543 €	124 006 €
Dette	43 474 €	12 057 €	292 250 €	106 070 €	42 172 €		43 474 €	12 057 €	292 250 €	106 070 €	42 172 €	
Dont CAP non amortissable	1 600 €	500 €					1 600 €	500 €				
CA prévu	4 185 €	1 468 €	10 303 €	7 800 €	2 900 €	31 856 €	4 235 €	1 545 €	41 480 €	15 600 €	5 759 €	68 619 €
Amortissement annuel	-3 000 €	-957 €	-9 777 €	-1 685 €	-1 543 €	-16 962 €	-3 000 €	-986 €	-9 777 €	-6 707 €	-2 450 €	-22 920 €
OPEX HT (hors loyer)	-736 €	-138 €	-4 335 €	-1 129€	-245 €	-6 583 €	-773€	-145 €	-4 552 €	-1 629 €	-745 €	-7 843 €
Loyer	-1 000 €	-250 €	-4 080 €	-400€	-250 €	-5 980 €	-1 000 €	-250 €	-4 080 €	-800 €	-500 €	-6 630 €
Amortissement subvention	600€	106 €				706 €	600 €	106 €				706 €
ntérêts	-860 €	-239 €	-11 650 €	-4 217 €	-1 590 €	-18 556 €	-860 €	-239 €	-11 500 €	-3 243 €	-1 289 €	-17 131 €
Charges de la société de projet au prorata des CA			-2 528 €	-907 €	-290 €	-3 725 €						
Résultat net avant impôt	-811 €	-10 €	-22 067 €	-538 €	-1 018 €	-19 244 €	-798 €	31 €	11 571 €	3 221 €	775€	14 800 €
Rendement de l'actif investi (EBIT / CAPEX TOTAL)	0,09 %	1,51 %	-2,16 %	3,46 %	1,64 %	0,49 %	0,11 %	1,78 %	6,32 %	4,88 %	3,92 %	5,14 %
RoE (résulat net / fonds propres)	-7,46 %	-0,33 %	-30,20 %	-2,03 %	-9,66 %	-15,52 %	-7,34 %	1,02 %	15,84 %	12,15 %	7,35 %	11,93 %

Résultat net prévisionnel

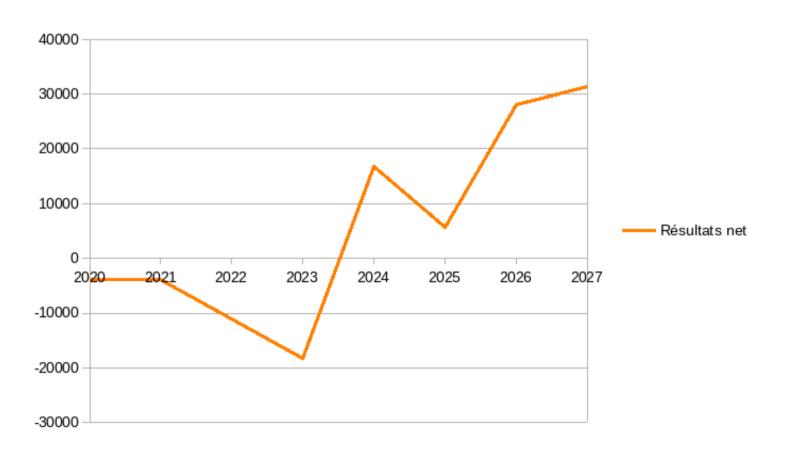
Sur quel poste peut-on agir pour rééquilibrer et sortir du résultat neutre/positif?

- Amortissement rallonger la durée d'amortissement?
- pas possible de rallonger les durées d'amortissement en cours d'amortissement.
- pour les prochaines centrales -> rallonger les amortissements. La durée d'amortissement à un impact sur les impôts.
 - OPEX diminuer l'OPEX
- coût de la maintenance pas de maintenance pour la SCI OBELAMES ?
 - CA augmenter le CA
- Voir avec LAFARGE pour une compensation due à l'encrassement des panneaux (carrière) le chiffre d'affaires est moins bon que prévu.
- Négociation en cours de finalisation avec CARTOUX pour améliorer le Chiffres d'affaire;
 - FRAIS FINANCIERS réduire les frais
- Mise en place de CCA à 2,5 ou 3% en remplacement des CCA EPI ou banque- Augmenter le taux de fonds propres investis dans les projets
- Relance la ville sur prêt taux 0 ou avances remboursables.

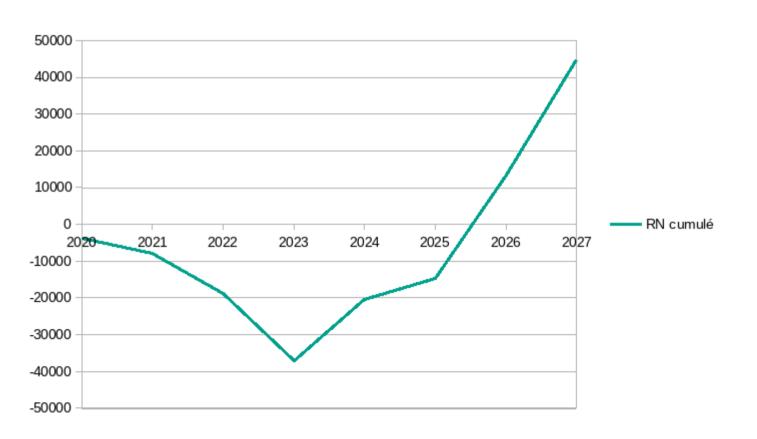
Résultat net prévisionnel 2025 -2026

\																		
	2025												2026					
Deviation	SCI Obelames	Friche	Cartoux	Fraternité	Tilleuls	Val Marie	CORAIL	TOTAL		SCI Obelames	Friche	Cartoux	Fraternité	Tilleuls	Val Marie	CORAIL	Hangar	TOTAL
35,52	6,94	315	350	35,63	85	35,7	35,7	743,09	35,52	6,94	315	350	35,63					743,09
38,11	9,96	342,36	134,04	38,72	118,7	43,25	34,88	563,19	37,96	10,1	346,5	158	39,2					591,76
52 196 €	14 418 €	350 700 €	127 284 €	50 079 €	131 396 €	53 790 €	55 059 €	594 677 €	46 976 €	12 976 €	315 630 €	114 556 €	45 071 €	118 256 €	48 411 €	49 553 €		535 209 €
600 €	106 €								600 €	106 €								
1																		
10 326 €	2 863 €	70 140 €	25 457 €	10 016 €	26 279 €	8 358 €	11 012 €	81 122 €	9 293 €	2 577 €	63 126 €	22 912 €	9 014 €	23 651 €	7 522 €	9 911 €		106 921 €
41 300 €	11 454 €	280 560 €	101 827 €	40 063 €	105 117 €	33 432 €	44 048 €											
4 447 €	1 553 €	43 554 €	15 678 €	6 047 €	16 380 €	5 925 €	4 844 €	48 874 €	4 669 €	1 630 €	45 732 €	16 462 €	6 349 €	17 199 €	6 221 €	5 086 €		74 842 €
-3 000 €	-986 €	-9 777 €	-6 707 €	-2 450 €	-7 095 €	-2 716 €	-2 858 €	-21 826 €	-3 000 €	-986 €	-9 777 €	-6 707 €	-2 450 €	-7 095 €	-2 716 €	-2 858 €		-22 920 €
-811 €	-152 €	-6 607 €	-1 710 €	-782 €	-2 247 €	-601 €	-601 €	-5 942 €	-852 €	-160 €	-6 937 €	-1 796 €	-782 €	-2 247 €	-601 €	-601 €		-10 527 €
-1 000 €	-250 €	-4 080 €	-800€	-500 €	-350 €			-1 650 €	-1 000 €	-250 €	-4 080 €	-800 €	-500 €	-350 €				
600 €	106 €							0€	600 €	106 €								
-812 €	-225€	-8 378 €	-3 041 €	-1 289 €	-5 519 €	-1 935 €	-1 500 €	-13 284 €	-762 €	-211 €	-8 378 €	-3 041 €	-1 209 €	-4 554 €	-1 448 €	-1 500 €		-13 601 €
1																		
-577 €	45 €	14 712 €	3 420 €	1 026 €	1 169 €	673 €	-115 €	6 172 €	-345 €	129 €	16 559 €	4 118 €	1 408 €	2 953 €	1 456 €	127 €		27 794 €
0,45 %	1,87 %	6,58 %	5,08 %	4,62 %	5,09 %	4,85 %	2,52 %	3,27 %	0,89 %	2,62 %	7,90 %	6,25 %	5,81 %	6,35 %	6,00 %	3,28 %		7,73 %
-5,59 %	1,57 %	20,98 %	13,43 %	10,24 %	4,45 %	8,05 %	-1,04 %	7,61 %	-3,71 %	5,01 %	26,23 %	17,97 %	15,62 %	12,49 %	19,36 %	1,28 %		25,99 %
										,			,					

Résultat net prévisionnel



Résultat net prévisionnel



Ce que prévoient nos statuts

- En application de nos statuts et de notre agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), 50
 % de notre résultat annuel distribuable doit obligatoirement être mis en réserve. Ceci pour respecter les engagements que nous avons pris.
- L'assemblée générale doit ensuite définir la répartition en pourcentage, des bénéfices distribuables restants (les autres 50%), entre les catégories suivantes :
- Mises en réserves supplémentaires
- Report bénéficiaire
- Soutien financier à des actions de sensibilisation à la maîtrise de la demande énergétique et aux énergies renouvelables;
- > Réinvestissement dans de nouvelles unités de production d'énergie renouvelable ;
- Distribution des dividendes ;

La répartition des dividendes entre associé-e-s est proportionnelle à leur participation au capital de la Société. Seul-e-s les associé-e-s inscrit-e-s au registre au premier jour de l'année comptable concernée peuvent prétendre aux dividendes.

La distribution des dividendes est plafonnée au taux calculé ainsi : TMO + 5%

TMO = Taux Moyen de rendement des Obligations des Sociétés privées

Ce que prévoient nos statuts

Aujourd'hui la part est bloquée pendant les 5 premières années (clause d'inaliénabilité)

 Le prix de cession des actions est fixé à la valeur nominale sous réserve que la valeur vénale de l'action soit supérieure à cette valeur nominale.

Les associés peuvent, dans le respect de la réglementation en vigueur, mettre à la disposition de la Société toutes sommes dont celle-ci peut avoir besoin sous forme d'avances en comptes courants. Les montants et les conditions de mise à disposition et de retrait de ces avances sont déterminés d'un commun accord entre l'associé·e· intéressé·e et le Conseil de gestion, dans le respect des limites légales. Les comptes courants peuvent être rémunérés, à condition que le capital ait été entièrement libéré.

ARGUMENTS POUR

Renforcer notre attractivité pour lever des fonds pour le projet (production, services...)

Verser des intérêts sur nos parts sociales permet d'augmenter l'attractivité de notre structure. Dans un contexte où nous cherchons régulièrement à lever des fonds, et alors que nous devons être en mesure d'attirer un plus large public, être attractifs dans nos offres de titres financiers constitue un enjeu.

Finalement, si nous souhaitons nous affranchir le plus possible des contraintes des marchés énergétiques mais aussi financiers, nous devons trouver un moyen pour **inciter les citoyen** nes à **investir directement** au capital de notre coopérative. C'est aussi important que faire sortir des projets de production! Nous pouvons y arriver en rémunérant l'argent que les personnes investissent dans le projet, de la même façon qu'il est rémunéré lorsqu'il est mis sur un produit bancaire.

ARGUMENTS CONTRE

Pour réaliser notre projet politique d'une énergie militante

Le débat touche à la question du partage des richesses créées par les entreprises. Nous prônons l'avènement d'un nouveau modèle économique, qui rompe avec le modèle néolibéral. Nous ne pouvons pas fonctionner sur les mêmes rouages que l'économie néoclassique, c'est-à-dire rémunérer nos sociétaires au lieu de réinvestir les bénéfices dans le projet. Dans ce modèle, rémunérer l'argent rémunère le risque pris par les investisseurs (dans le cas de rémunération du capital) ainsi que le passage du temps (dans le cas de rémunération des emprunts), selon une vision où l'humain est considéré comme rationnel et recherchant la maximisation de son profit. Selon nous, les sociétaires pourraient être d'avantage en recherche d'un modèle plus orienté vers le futur, en ne maximisant pas les profits actuels mais en les capitalisant pour l'avenir.

Aller vers un modèle de rémunération du capital implique de faire peser une plus forte pression sur les projets de production que la coopérative finance, qui doivent alors générer suffisamment de marge pour rémunérer le capital in fine. La rémunération de l'argent est une **contrainte financière supplémentaire** qui pèse sur les projets. S'en émanciper, c'est construire un nouveau modèle de société où le capital ne dicte plus le rythme, ni les décisions.

ARGUMENTS POUR

Assurer l'équité dans le traitement de nos financeurs

Ne pas verser d'intérêts, cela signifie aussi que nos sociétaires, qui sont pourtant nos premiers financeur · euses, perdent de l'argent, avec le phénomène de l'inflation. Il n'est pas équitable de proposer à tous nos autres financeurs, banques notamment, une rémunération même faible sur leur investissement, et pas à nos sociétaires qui, eux, perdraient de l'argent sur leurs placements.

En versant un intérêt modeste en période d'inflation marquée, on ne "rémunère" pas vraiment nos sociétaires , on **compenserait seulement l'inflation** de l'année en leur évitant de perdre de l'argent via leurs parts sociales à valeur fixe en euros.

ARGUMENTS CONTRE

Parce qu'il faut être prudent dans notre gestion financière

Il serait plus prudent de garder ces bénéfices pour les réinjecter dans le projet et asseoir notre situation financière,

ARGUMENTS POUR

Parce que nous ne sommes pas une association

Nous sommes une structure marchande de l'économie sociale et solidaire, une entreprise, bien qu'à lucrativité limitée, et il est important de considérer les investissements financiers de nos sociétaires comme du capital, et non du don.

ARGUMENTS CONTRE

Parce que notre attractivité ne se joue pas là-dessus

Il y aura toujours des acteurs de l'économie classique qui rémunéreront mieux les titres financiers que nous. Avec ou sans rémunération, **les parts sociales resteront toujours un titre moins attractif** pour des personnes qui souhaitent un investissement rémunérateur.

Quand les sociétaires prennent des parts sociales, ils visent une rentabilité sociétale. Investir dans MSS c'est espérer des retombées environnementales (développement des EnR), sociétales (preuve de la plus grande efficacité de la coopération vis-à-vis de la compétition) et économiques (tarifs plus stables des EnR par rapport aux fossiles et à l'inconnu du nucléaire).

Dans une coopérative contemporaine et inventive, penser la transition écologique c'est réfléchir sur les conditions de la post-croissance et sur les valeurs de l'économie non monétaire. Dès lors n'est-il pas plus nécessaire de réinvestir les dividendes dans le projet global plutôt que de rémunérer les parts sociales ?

Sous quelle forme? Dividendes vs Valorisation des parts?

Versement des dividendes

 grosse machine administrative et de gestion - nécessité de récupérer de toutes les relevés d'identité bancaires de tous les sociétaires.

Valorisation de la part ou prime d'émission

en augmentant la valeur de l'action, nous valorisons les souscriptions des actionnaires de longue date tout en incitant à la venue de nouveaux qui prennent moins de risques, maintenant que le modèle est stabilisé

Comment sont calculés et fixés ces montants de rentabilité ?

Les dividendes sont basés sur un simple calcul des bénéfices distribuables de la société divisés par le nombre d'actions à la clôture de l'exercice comptable. En 2026, selon les prévisions, la SAS fera des bénéfices : nous pouvons choisir collectivement la récupération de la valeur instantanément via le versement des bénéfices ou de ne pas distribuer l'intégralité de ces bénéfices car nous souhaitons les laisser en réserves, ce qui augmente virtuellement la valeur de la part.

Les primes d'émissions sont une estimation de la valeur des prises de participations financières dans les projets soutenus à un moment T. A mesure que les risques se réduisent et que les rentabilités s'affirment, ces participations pourraient être revendues à un montant supérieur à notre investissement initial. C'est cette estimation de l'ensemble de ces reventes potentielles (mais qui restent virtuelles, car nous n'avons pas l'intention de les vendre) qui permet de comprendre la valeur actuelle de nos investissements.

Ces primes d'émissions servent à rendre visible une partie de cette valeur.

Sous quelle forme? Dividendes vs Valorisation des parts?





Merci! Questions?

